

## Feuille d'information 9

# Evaluation de Via 2015

## Enseignements et recommandations en ce qui concerne l'élaboration d'un programme d'action cantonal de promotion de la santé des personnes âgées

### Résumé

Depuis 2011, Promotion Santé Suisse est responsable du projet «Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées». Actuellement, dix cantons participent à Via. Ce projet les soutient avec un grand nombre de prestations et de produits dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre d'activités de promotion de la santé des personnes âgées. Promotion Santé Suisse a confié cette troisième évaluation de Via à Interface Politikstudien, Forschung und Beratung afin d'obtenir des indications pour l'élaboration prévue d'un programme d'action cantonal de promotion de la santé des personnes âgées. Les résultats montrent que les cantons partenaires voient Via comme une sorte de marque pour la promotion de la santé des personnes âgées et que le projet est connu pour mettre à disposition des bases fondées sur des preuves. Les prestations et produits de Via sont plus ou moins utilisés dans les cantons partenaires. Ceci est notamment dû à l'hétérogénéité des situations initiales des cantons, ce qui entraîne également des exigences très différentes vis-à-vis d'un programme d'action cantonal de promotion de la santé des personnes âgées. En ce qui concerne l'élaboration d'un programme d'action cantonal, Interface recommande à Promotion Santé Suisse de conserver les éléments éprouvés de Via, d'adapter la gamme de produits et de sensibiliser encore davantage les acteurs nationaux importants au thème de la promotion de la santé des personnes âgées.

### 1.1 Situation initiale et méthode

Le projet «Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées» est mis en œuvre depuis 2011 par Promotion Santé Suisse en collaboration avec dix cantons. Il vise à aider les partenaires (cantons, communes, organisations et spécialistes) à fournir une promotion de la santé et une prévention de qualité pour les personnes âgées.<sup>1</sup> A cet effet, le projet propose en premier lieu aux cantons un large éventail de prestations (bases scientifiques et aides à la mise en œuvre, mise en réseau, conseil et accompagnement, information et communication) desti-

nées à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de promotion de la santé des personnes âgées.

#### Table des matières

<b>1.1 Situation initiale et méthode</b>	<b>1</b>
<b>1.2 Principaux enseignements tirés de l'évaluation</b>	<b>2</b>
<b>1.3 Conclusion</b>	<b>7</b>
<b>1.4 Recommandations découlant de l'évaluation</b>	<b>7</b>

<sup>1</sup> Vous trouverez des informations détaillées relatives au projet et à l'avant-projet de Pro Senectute canton de Berne et ville de Zurich dans le Rapport de fin de projet Via 2010–2013 et sur <<http://promotionsante.ch/via>>.

La mise en œuvre de Via est accompagnée dès le début par des évaluations. La première phase de mise en œuvre qui a duré jusqu'en 2013 a donné lieu à deux rapports d'évaluation, qui ont naturellement été intégrés dans la présente évaluation: premièrement, une évaluation relative au soutien des mises en œuvre dans les quatre premières communes pilotes<sup>2</sup>, et deuxièmement, une évaluation relative à la mise en œuvre dans les cantons et à leur évaluation des prestations Via.<sup>3</sup> Etant donné que Via sera transformé en programme d'action cantonal de promotion de la santé des personnes âgées à partir de 2017, l'objectif de cette troisième évaluation est de fournir des recommandations pour l'élaboration d'un tel programme.

Afin de tirer des enseignements des expériences faites jusqu'à présent par les responsables de projet pour l'élaboration de ce programme d'action cantonal de promotion de la santé des personnes âgées, Promotion Santé Suisse a confié cette troisième évaluation du projet Via à Interface, Politikstudien, Forschung und Beratung. L'objectif de l'évaluation était de faire ressortir quelles approches se sont avérées efficaces dans quelles conditions et quelles offres de soutien sont souhaitées par les cantons, mais aussi par les communes. A cet effet, des analyses de documents et des entretiens dirigés avec dix-sept personnes ont été menés au milieu de la deuxième phase de Via (avril et mai 2015) (avec la direction de projet de Promotion Santé Suisse et de Public Health Services ainsi que les responsables de sept cantons partenaires de Via).<sup>4</sup> Les progrès des cantons concernant le volume d'activités cantonales dans le domaine de la promotion de la santé des personnes âgées sont très variables; les responsables de la mise en œuvre portent un jugement très différent sur les prestations de Via. Cette hétérogénéité se reflète dans les résultats de l'évaluation.

## 1.2 Principaux enseignements tirés de l'évaluation

Les principaux enseignements tirés de l'évaluation sont présentés ci-après. Ils découlent des enquêtes menées dans le cadre de cette évaluation. Les résultats sont complétés par les expériences de l'équipe d'évaluation dans d'autres programmes cantonaux pour la santé. Les cas où cela a été fait sont explicitement indiqués.<sup>5</sup>

Du point de vue des cantons, Via s'est établi comme marque nationale pour la promotion de la santé des personnes âgées et est connu pour mettre à disposition des bases fondées sur des preuves relatives au thème de la promotion de la santé des personnes âgées.

Les responsables de la mise en œuvre dans les cantons partenaires attachent une grande importance à Via en qualité de «marque» nationale, ce qui confère une légitimité accrue au thème de la promotion de la santé des personnes âgées auprès des spécialistes, des responsables politiques, des ONG et du public. Via est connu pour mettre à disposition des bases fondées sur des preuves relatives au thème de la promotion de la santé des personnes âgées et est apprécié pour cela par les partenaires. Des bases scientifiques (études de bonnes pratiques) ont été élaborées par la direction de projet de Via sur les thèmes de la promotion de l'activité physique, la prévention des chutes, la santé psychique, la participation des médecins de famille, le conseil, les manifestations et les cours ainsi que les groupes cibles difficilement atteignables et défavorisés. Les informations issues de ces documents ont par exemple

<sup>2</sup> Künzi, K.; Egger, T. (2012): Evaluation des projets pilotes Via. Développement de la qualité dans la promotion de l'activité physique et la prévention des chutes dans quatre communes des cantons de Berne et de Zoug. Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien BASS AG.

<sup>3</sup> Feller-Länzlinger, R.; La Mantia, A.; Künzi, K.; Egger, T. (2014): *Via – Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées. Evaluation 2011–2013*. Promotion Santé Suisse, document de travail 18, Berne et Lausanne.

<sup>4</sup> Les entretiens avec les sept cantons AR, BE, GR, NW, SG, SH, ZG ont eu lieu en avril et mai 2015. Au moment de l'évaluation, les cantons partenaires de Via TG et UR n'en étaient pas encore à la mise en œuvre, raison pour laquelle on a renoncé aux entretiens conformément à la décision de la direction de projet de Via. Malgré plusieurs tentatives, il a été impossible de joindre les responsables du canton de Vaud pour l'évaluation.

<sup>5</sup> Les résultats détaillés se trouvent dans le rapport de fin d'évaluation.

été utilisées pour des conférences par les responsables dans les cantons, et les chiffres et enseignements actuels ont servi à la légitimation politique pour les responsables cantonaux. Notamment la brochure sur l'efficacité «De réels bénéfiques!» a été fréquemment utilisée comme argumentaire vis-à-vis des décideurs politiques.

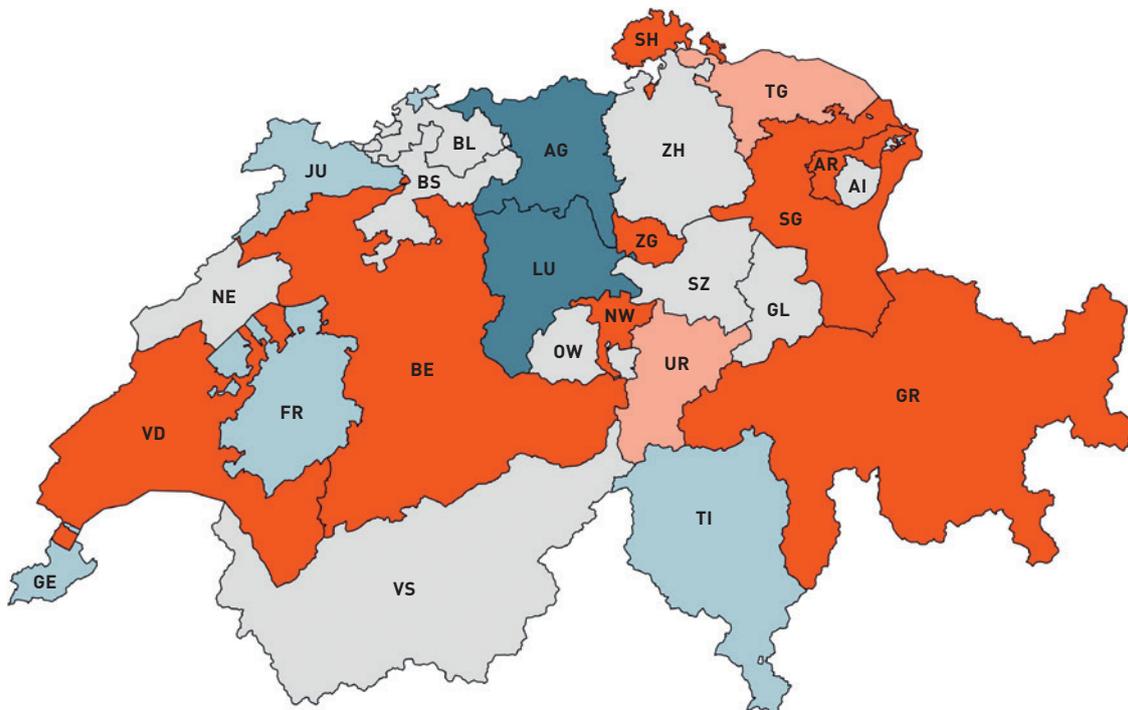
L'hétérogénéité des situations initiales dans les cantons et les communes donne lieu à des exigences très variables vis-à-vis d'un programme d'action cantonal de promotion de la santé des personnes âgées.

Le contexte dans les cantons partenaires de Via joue un rôle important lors de la mise en œuvre de me-

sures de promotion de la santé des personnes âgées. Les conditions-cadres en ce qui concerne la mission politique, les ressources humaines et les moyens financiers varient d'un canton à l'autre. Ainsi, les cantons de Berne et des Grisons ont pour mandat légal de mettre en œuvre la promotion de la santé des personnes âgées dans les communes. Dans les autres cantons, les responsables dépendent de l'engagement des communes, ce qui peut compliquer nettement la mise en œuvre. Les exigences vis-à-vis de Via sont très variables. Différents responsables de la mise en œuvre souhaitent des aides à la mise en œuvre concrètes sur la façon dont les manifestations doivent être organisées, tandis que quatre d'entre eux jugent celles-ci superflues.<sup>6</sup> Certains d'entre eux ont besoin de bases scientifiques sur diverses questions du spectre thématique de la promotion de la santé des personnes âgées, qu'ils in-

FIGURE D 1.1

**Diffusion de Via et d'autres activités de promotion de la santé des personnes âgées**



- Canton partenaire de Via (à la mise en œuvre: AR, BE, GR, ZG avec des programmes cantonaux)
- Canton partenaire de Via (sans mise en œuvre)
- Programme PSPA (sans Via)
- Activités dans le domaine de PSPA qui sont gérées par l'administration cantonale
- Activités sporadiques dans le domaine de PSPA

Source: interne. PSPA: promotion de la santé des personnes âgées.

<sup>6</sup> Une responsable de la mise en œuvre juge une partie des aides à la mise en œuvre utile et une autre partie inutile.

tègrent dans des exposés spécialisés et des articles de presse, tandis que pour d'autres, le matériel scientifique produit dans le cadre de Via est trop abondant et trop vaste.

A ce jour, il n'y a aucune donnée sur la diffusion de la promotion de la santé des personnes âgées dans toute la Suisse. La diffusion nationale des activités de promotion de la santé des personnes âgées a été représentée à partir d'une enquête actuelle de Promotion Santé Suisse auprès de tous les cantons et d'une recherche Internet complémentaire (cf. figure D 1.1). Sur les huit cantons partenaires de la mise en œuvre de Via, quatre (AR, BE, GR, ZG) ont aussi des programmes cantonaux de promotion de la santé des personnes âgées et quatre mettent en œuvre des activités de promotion de la santé et de prévention chez les personnes âgées. Deux cantons partenaires de Via n'en sont pas encore à la mise en œuvre. Sur l'ensemble de la Suisse, il y a deux autres cantons avec des programmes cantonaux de promotion de la santé des personnes âgées et quatre cantons avec des activités qui sont gérées par l'administration cantonale. Dans neuf cantons, les activités de promotion de la santé des personnes âgées n'ont jusqu'à présent lieu que sporadiquement au niveau cantonal. Mais dans ces cantons, il existe parfois des programmes/projets communaux complets.

L'élaboration d'un programme d'action cantonal de promotion de la santé des personnes âgées est saluée par le plus grand nombre. Les cantons et les communes expriment des besoins comparables en termes de mesures de soutien.

En ce qui concerne l'élaboration d'un programme d'action cantonal de promotion de la santé des personnes âgées, il était important pour Promotion Santé Suisse de connaître le besoin de soutien dans les cantons. Tous les responsables interrogés se réjouiraient d'une extension des prestations de soutien pour les activités et les programmes de promotion de la santé des personnes âgées. Outre des ressources financières, les personnes interrogées souhaiteraient les prestations de soutien suivantes:

**Plates-formes de mise en réseau et conseil individuel:** les acteurs souhaiteraient que l'échange entre les cantons partenaires et la coordination du programme ainsi qu'entre les différents cantons parte-

naires reste garanti. Un point de contact central compétent, comme le centre de coordination Via existant, à l'écoute des besoins et questions individuels, est également nécessaire.

**Mise à jour des connaissances et mise à disposition de bases aussi compactes que possible:** les documents disponibles jusqu'à présent ne font pas l'unanimité. Une majorité des personnes interrogées souhaiteraient que de nouveaux thèmes continuent d'être traités scientifiquement. En même temps, les responsables de la mise en œuvre aimeraient que le volume de documents écrits soit réduit afin que les personnes qui ont peu de temps puissent aussi les utiliser. Du point de vue de l'évaluation, un large socle de bases scientifiques a déjà été créé par Via. On peut donc supposer que le besoin sera désormais moindre que dans les premières années du projet.

**Lobbying et sensibilisation des instances nationales:** plusieurs responsables cantonaux de la mise en œuvre souhaiteraient que la direction de projet de Via les soutienne à un niveau politique supérieur. Et ce afin que les instances/organes nationaux soient sensibilisés au thème de la promotion de la santé des personnes âgées en général, et en particulier aux questions et problèmes rencontrés par les responsables de la mise en œuvre dans les cantons. En outre, la direction de programme devrait davantage préparer le terrain auprès des acteurs nationaux importants dans le domaine concerné (par exemple, la Ligue contre le rhumatisme, Pro Senectute, la Croix-Rouge suisse, etc.) afin que les responsables de la mise en œuvre dans les cantons accèdent plus facilement et plus efficacement à leurs sections cantonales.

**Information du public:** les responsables de la mise en œuvre souhaiteraient également que l'information du public ait davantage lieu à un niveau supérieur et qu'une présence continue du thème auprès du public soit garantie. Les responsables de la mise en œuvre interrogés sont convaincus que le travail qu'ils effectuent dans les cantons serait aussi facilité si le public et les responsables politiques étaient sensibilisés au thème de la promotion de la santé des personnes âgées par le biais de canaux nationaux.

Dans la politique de la vieillesse, les communes sont des acteurs centraux. C'est pourquoi il est important qu'elles soient impliquées dès le début dans les programmes de promotion de la santé des personnes âgées. Dans l'évaluation, les responsables cantonaux de la mise en œuvre ont été interrogés sur le besoin

de soutien des communes. Selon les responsables cantonaux, les responsables dans les communes souhaiteraient une gamme d'offres claire et concrète dans laquelle ils pourraient choisir des projets et mesures adaptés à leurs propres besoins. Il y a en outre nécessité de fournir un conseil et un accompagnement individuels lors du lancement de projets afin de ne pas abuser des ressources communales. De plus, une sensibilisation générale du public au thème est jugée souhaitable. Globalement, il y a donc dans les communes les mêmes besoins de soutien qu'au niveau cantonal.

Les prestations et produits de Via sont plus ou moins utilisés dans les cantons partenaires et sont jugés différemment.

Une question centrale de l'évaluation était d'examiner l'utilité du large éventail de prestations et de produits de Via pour les responsables cantonaux. Dans l'ensemble, les différentes catégories de pres-

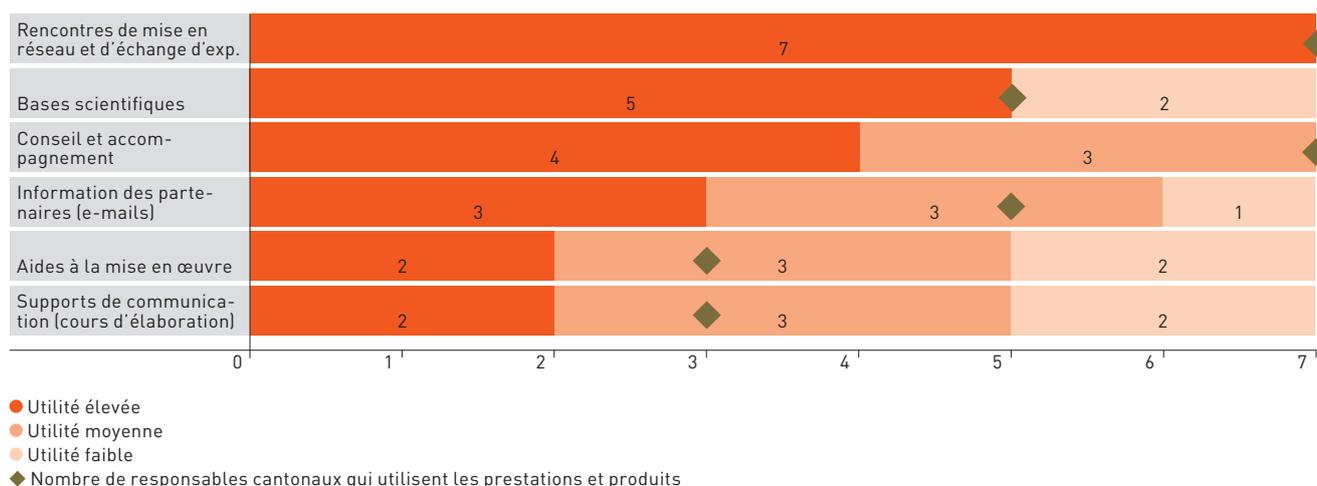
tations et de produits ont reçu un accueil très hétérogène (cf. figure D 1.2).

Deux tendances émergent des entretiens avec les responsables cantonaux. D'une part, les organes d'échange (rencontres de mise en réseau et d'échange d'expériences), les bases scientifiques ainsi que le conseil et l'accompagnement individuels s'avèrent utiles. Ils sont utilisés par la plupart des responsables cantonaux et majoritairement jugés très utiles. D'autre part, l'information des partenaires (Via-mail et newsletter), les aides à la mise en œuvre et les supports de communication (ces derniers sont en cours d'élaboration) sont jugés plus ou moins utiles. Les aides à la mise en œuvre comprennent une série de produits différents, le contrôle contextuel étant le plus apprécié dans l'ensemble, tandis que d'autres produits le sont moins.<sup>7</sup>

Dans l'ensemble, les différentes conditions des responsables cantonaux de la mise en œuvre et les particularités cantonales se reflètent dans l'évaluation et dans l'utilisation des prestations et des produits. Sur la base des entretiens menés, les responsables dans les cantons peuvent être classés dans trois

FIGURE D 1.2

Utilité et utilisation des produits et prestations de Via



Source: entretiens avec les responsables de la mise en œuvre des cantons partenaires; les affirmations des personnes interrogées sont toutes pondérées de la même façon, quel que soit le nombre d'habitants du canton ou la taille du programme.

<sup>7</sup> Notamment les documents «Conseils et outils pour les manifestations et les cours» et «Recommandations et outils pour les conseils de santé aux personnes âgées» avec à chaque fois une collection d'«outils» distincte et complète pour la mise en œuvre. Parmi les aides à la mise en œuvre figurent également six listes de contrôle sur les thèmes Via ainsi que des modèles et des grilles pour une analyse des besoins et une analyse de l'environnement, notamment ce que l'on appelle le contrôle contextuel.

grands groupes d'utilisateurs. Un premier groupe de trois cantons utilise assidûment les prestations et les produits et les juge très utiles. Un deuxième groupe de deux cantons a ponctuellement recours aux prestations de Via. Le troisième groupe se compose également de deux cantons; leurs responsables n'ont guère recours aux prestations de Via (exception faite des rencontres de mise en réseau et des entretiens de conseil) parce qu'ils ne disposent que de très peu de ressources pour leurs programmes et jugent parfois les produits d'autres prestataires plus adaptés à leurs besoins.

Il y a nécessité d'avoir une vue d'ensemble des interventions éprouvées de promotion de la santé des personnes âgées, allant au-delà des manifestations et des cours. Des projets pilotes Via dans différents domaines thématiques sont en cours d'élaboration.

Dans le cadre de Via ou des programmes cantonaux des cantons partenaires de Via, des approches de manifestations, de cours et de travail de réseau ont été élaborées et sont recommandées en tant que bonnes pratiques par les personnes impliquées.<sup>8</sup> En 2014, la direction de projet de Via a amorcé le lancement de projets pilotes dans des communes sur les champs thématiques de l'activité physique et de l'interaction des personnes âgées grâce aux réseaux communaux, de la prévention des chutes et de l'intégration sociale.<sup>9</sup> Ces projets pilotes, qui sont jusqu'à présent mis en œuvre dans dix communes et régions, poursuivent une approche de réseau complète, basée sur des offres existantes. Cette approche vise à être durable, mais elle prend toutefois du temps. Etant donné que les projets pilotes ont été lancés au plus tôt en 2014, qu'ils s'inscrivent dans la durée et prennent du temps en raison de l'approche

de réseau décrite à plusieurs reprises, il est impossible de dire dans quelle mesure ils sont utiles et adaptés à la multiplication dans la présente évaluation. Dans la promotion de la santé des personnes âgées, on ne connaît pas encore d'interventions multipliables, éprouvées, allant au-delà des cours, manifestations et constitutions de réseau, et qui pourraient être reprises par les cantons et les communes.<sup>10</sup> Chez les responsables cantonaux de la mise en œuvre, il n'existe pas non plus de consensus quant à la nécessité de telles interventions. Du point de vue des responsables cantonaux, il serait utile pour les communes de pouvoir choisir des projets dans une gamme d'offres claire. A notre connaissance, une telle vue d'ensemble éprouvée fait défaut, notamment étant donné que la notion de bonne pratique est souvent définie de façon très différente.

Le domaine de la promotion de la santé des personnes âgées se développe encore et les acteurs se positionnent.

Dans les entretiens avec les responsables, il a été plusieurs fois mentionné qu'une certaine concurrence et des conflits pouvaient survenir entre acteurs importants de la promotion de la santé des personnes âgées. Des conflits entre différents acteurs se considérant comme des concurrents sur le marché des prestataires sont par exemple rapportés au niveau communal. Des barrières construites au fil du temps par des organisations, des associations ou des communes peuvent notamment entraver le travail de réseau. Un conflit de rôles peut en outre apparaître si des représentants d'une organisation qui est en même temps prestataire de services de promotion de la santé des personnes âgées occupent une fonction de direction de programme cantonale. Dans deux cantons partenaires, le fait que des pro-

<sup>8</sup> Dans les bases de planification du PIKA (Groupe d'intervention axé sur la pratique pour la promotion de la santé des personnes âgées des cantons d'Argovie, de Lucerne et des Grisons, RADIX et Pro Senectute canton de Lucerne), différents modèles de bonne pratique sont également mentionnés, voir <<http://www.radix.ch/Gesunde-Gemeinden/Aktives-Altern/>>, consulté le 08.07.2015.

<sup>9</sup> Il y a encore un autre projet pilote dans le champ thématique de la collaboration avec les médecins. Mais celui-ci n'avait pas encore été mis en œuvre au moment du sondage mené auprès des cantons partenaires de Via dans le cadre de la présente évaluation.

<sup>10</sup> Nous faisons ici référence à des interventions plus complexes dont l'efficacité est systématiquement évaluée, par exemple le projet Purzelbaum dans le domaine du poids corporel sain.

duits qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas utiliser soient mis à disposition par Via a été critiqué. Ceci a été vu par les responsables comme une sorte d'ingérence dans leur propre travail.

### 1.3 Conclusion

Le thème de la promotion de la santé des personnes âgées est très actuel. C'est pourquoi il existe, dans un grand nombre de cantons, un intérêt certain pour un programme d'action cantonal de promotion de la santé des personnes âgées. Dans le cadre du projet Via (avant-projet compris), un large éventail de documents de base a été développé en six ans de mise en œuvre et les dix cantons partenaires sont conseillés et peuvent prendre part à des rencontres de mise en réseau. Il y a un an, trois projets pilotes ont en outre été lancés dans dix communes et régions afin d'élaborer des projets de bonnes pratiques multipliables. Les résultats de l'évaluation montrent que les situations initiales, et donc aussi les exigences vis-à-vis de produits concrets, varient d'un canton partenaire à l'autre. C'est pourquoi les prestations de Via sont utilisées et jugées différemment. Un programme d'action cantonal est confronté au défi suivant: tenir compte des diverses exigences tout en procédant de manière ciblée. Les responsables cantonaux formulent cinq domaines dans lesquels ils souhaiteraient un soutien national: (1) ressources financières, (2) mise à disposition de plates-formes de mise en réseau et d'un conseil individuel, (3) mise à jour de connaissances et de bases aussi compactes que possible, (4) lobbying et sensibilisation au niveau national ainsi que (5) information du public.

### 1.4 Recommandations découlant de l'évaluation

A partir des principaux enseignements tirés de l'évaluation, les cinq recommandations suivantes sont formulées à l'attention de Promotion Santé Suisse en ce qui concerne l'élaboration d'un programme d'action cantonal de promotion de la santé des personnes âgées.

R1: conserver les éléments éprouvés de Via: échange personnel, conseil et accompagnement individuels ainsi que mise à jour des connaissances.

Afin de soutenir l'échange et l'apprentissage mutuel entre les partenaires, les plates-formes d'échange et de mise en réseau sont importantes et sont aussi très appréciées par les responsables dans les cantons partenaires de Via. C'est pourquoi de tels organes devraient impérativement faire partie intégrante d'un programme. Nous suggérons d'inviter encore plus d'expertes et d'experts suisses et étrangers de renom dans les rencontres de mise en réseau afin d'en enrichir encore plus le contenu.

Le conseil individuel des responsables est un instrument important pour pouvoir répondre aux questions et aux souhaits et détecter les problèmes au plus tôt. Le travail du centre de coordination au sein de Public Health Services et les connaissances des collaborateurs sont jugés très positifs dans les cantons. C'est pourquoi nous recommandons de conserver le conseil et l'accompagnement individuels assurés par un point de contact compétent dans le cadre du programme d'action cantonal. Un tel point de contact permet de prendre en compte de manière optimale l'hétérogénéité des situations initiales, des expériences, des ressources et des savoir-faire, et le besoin qui en découle après la fourniture d'un conseil adapté aux différents cantons.

La mise à jour de bases scientifiques à l'attention des spécialistes et responsables cantonaux de la mise en œuvre intéressés est un point fort du projet Via et est apprécié par la majorité des personnes interrogées dans les cantons partenaires. Cette prestation est à conserver pour de nouveaux thèmes. Mais du point de vue de l'évaluation, on peut considérer que les principaux thèmes sont bien couverts par les rapports de base élaborés au cours des années écoulées. C'est pourquoi l'évaluation part du principe que le besoin en bases scientifiques va plutôt diminuer à l'avenir.

## R2: modulariser et adapter la gamme de produits.

Pour répondre aux différentes exigences des cantons, la direction de projet de Via a développé un grand nombre de prestations et de produits complets pour différents destinataires et les a mis à la disposition des responsables de la mise en œuvre. La quantité de documents, aides à la mise en œuvre, documents de travail, guides et bases scientifiques a maintenant atteint une complexité qui rend une orientation ciblée difficile pour les responsables cantonaux de la mise en œuvre. C'est pourquoi nous recommandons de modulariser davantage les produits et d'indiquer plus clairement les groupes cibles. Par modularisation nous entendons le classement clair des documents et leur mise à disposition filtrée, en particulier sur le site Web. Ainsi, les responsables dans les cantons pourraient choisir les documents en fonction de leur besoin, c'est-à-dire selon l'avancement de la mise en œuvre de leur propre programme ainsi que sur la base de leur propre expérience et des ressources disponibles. Nous recommandons en outre de vérifier le besoin en nouvelles aides à la mise en œuvre et d'adapter leur conception, le cas échéant.

## R3: étendre l'approche Via actuelle sur le plan conceptuel et vérifier les structures existantes.

Jusqu'à présent, le projet Via s'est surtout concentré sur des interventions relatives au comportement individuel. La création de conditions favorables à la santé<sup>11</sup> initialement également prévue a jusqu'à présent été négligée.<sup>12</sup> En ce qui concerne un futur programme d'action cantonal de promotion de la santé des personnes âgées, un soutien devrait aussi être proposé aux cantons et communes à ce niveau, étant donné qu'il est incontesté que la prévention comportementale seule ne suffit pas et que la prévention contextuelle est plus durable et plus efficace.<sup>13</sup>

Du point de vue de l'évaluation, il serait défavorable que les instances dirigeantes de Via développent elles-mêmes des projets parce que cela pourrait entraîner des conflits de rôles. C'est la raison pour laquelle nous suggérons que Promotion Santé Suisse continue à ne pas développer ses propres projets. Il convient plutôt, en cas de besoin, de confier le développement de projets à des instances, avec un mandat de prestations clairement défini. Au niveau cantonal aussi, il faut établir une distinction claire entre la gestion de programme et la mise en œuvre opérationnelle de projets. Du point de vue politique, les services de l'administration cantonale sont des instances adaptées pour gérer des programmes de promotion de la santé des personnes âgées. La mise en œuvre opérationnelle peut, le cas échéant, être externalisée à des services adaptés. En cas d'externalisation, il est important de munir les instances mandatées de la légitimation politique, des ressources financières et humaines ainsi que du savoir-faire spécialisé nécessaires afin qu'elles puissent mettre en œuvre leurs tâches efficacement.

## R4: mettre à disposition une gamme d'offres claire pour des interventions éprouvées et des aides au démarrage.

Il y a nécessité d'avoir des projets éprouvés qui peuvent être mis en œuvre dans des communes. Avec le lancement de projets pilotes de Via, des approches allant au-delà des cours et manifestations sont maintenant développées. Nous recommandons aux responsables de Promotion Santé Suisse de faire avancer l'identification de projets de bonnes pratiques et de promouvoir leur développement ou, s'ils existent déjà, leur multiplication. Cela implique notamment d'évaluer l'efficacité des projets pilotes en cours. Du point de vue de l'évaluation, il est en outre important que, outre des projets complexes (tels qu'ils sont actuellement lancés avec les projets

<sup>11</sup> Par prévention contextuelle nous entendons des mesures de promotion de la santé axées sur les conditions sociales, économiques, organisationnelles ou même techniques du cadre de vie.

<sup>12</sup> Biedermann, A.; Ackermann G.; Steinmann R.M. (2014): *Via: un projet intercantonal de promotion de la santé des personnes âgées. Rapport de fin de projet 2010-2013*. Promotion Santé Suisse, document de travail 17, Berne et Lausanne, p. 11 s.

<sup>13</sup> World Health Organization (2002): *The world health report 2002 – Reducing Risks, Promoting Healthy Life*. WHO, Genève, p. 16.

pilotes) qui nécessitent un long travail de mise en réseau, de conception et de préparation, des projets réalisables à court terme soient également disponibles (aides au démarrage). Ceux-ci donnent une bonne visibilité aux programmes cantonaux, ils leur confèrent une certaine légitimité et offrent des expériences positives aux acteurs impliqués.

R5: préparer le terrain au niveau national pour les programmes cantonaux de promotion de la santé des personnes âgées.

Plusieurs responsables cantonaux de la mise en œuvre souhaiteraient un soutien à un niveau politique supérieur par Promotion Santé Suisse. La raison à cela est que beaucoup de responsables de la mise en œuvre se voient confrontés à des acteurs politiques qui n'ont pas conscience de la nécessité d'agir dans le domaine de la promotion de la santé des personnes âgées. Les instances administratives nationales, les associations et les ONG devraient être sensibilisées au thème de la promotion de la santé des personnes âgées en général et aux programmes cantonaux en particulier. Une prise de contact coordonnée avec ces acteurs au niveau national aiderait efficacement les responsables cantonaux dans leur travail. La recommandation correspondante qui avait été formulée dans le dernier cycle d'évaluation à l'attention du centre de coordination et de Promotion Santé Suisse n'a jusqu'à présent que partiellement été prise en compte. Nous recommandons d'intensifier les efforts dans ce domaine.

#### Editeur

Promotion Santé Suisse

#### Auteurs

– Nora Wight  
– Birgit Laubereau  
– Ruth Feller-Länzlinger

#### Forme des citations

Wight, N.; Laubereau, B.; Feller-Länzlinger, R. (2015). *Evaluation de Via 2015. Enseignements et recommandations en ce qui concerne l'élaboration d'un programme d'action cantonal de promotion de la santé des personnes âgées*. Promotion Santé Suisse, Feuille d'information 9, Berne et Lausanne

© Promotion Santé Suisse, octobre 2015

#### Renseignements et informations

Promotion Santé Suisse  
Dufourstrasse 30, case postale 311  
CH-3000 Berne 6  
Tél. +41 31 350 04 04, fax +41 31 368 17 00  
office.bern@promotionsante.ch  
www.promotionsante.ch/publications

Le rapport d'évaluation complet peut être commandé sous:  
wirkungsmanagement@promotionsante.ch